

Lot n°3
DOUBLAGES - ISOLATION - PLATRERIE

0 - GENERALITES

1 - NOMENCLATURE DES OUVRAGES

3.0 - GENERALITES

3.0.1 : DOCUMENTS DE REFERENCE

Exécution des travaux de cloisonnements suivant les prescriptions des différents documents en vigueur à l'exécution des travaux et en particulier :

- DTU n°25.1 relatif aux enduits intérieurs en plâtre, y compris additif n°1 de MAI 1978
- DTU n°25.31 (OCTOBRE 1974) relatif aux ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)
- DTU n°25.222 (FEVRIER 1960) relatif aux travaux de plafonds fixés
- Directives communes pour l'agrément des cloisons légères (U E A T C)
- Conditions générales d'emploi et de contrôle des éléments préfabriqués de hauteur d'étage en plâtre à parements lisses pour cloisons de distribution et de doublage (cahier n°1362 de JANVIER 1976 du CSTB)
- avis technique des procédés ou matériaux formulés par le CSTB (groupe spécialisé n°9 "cloisons et contre murs en plâtre)
- Norme NFP 03 - 011

Les ouvrages seront conçus et exécutés pour être conformes aux normes françaises de l'AFNOR de la classe P (bâtiment) notamment les normes :

- P 72 – plâtrerie
- P 92 - sécurité contre l'Incendie

L'ensemble des textes officiels relatifs aux règles de protection et de sécurité sur les chantiers

Ainsi que toutes les prescriptions propres au présent projet qui pourraient être édictées par la Commission de Sécurité

Les matériaux ou matériels employés seront toujours de bonne qualité dans l'espèce indiquée et conformes aux normes françaises AFNOR homologuées à la date de la signature du marché définitif

3.0.2 : DEFINITION DES PRESTATIONS

Tous les travaux s'entendent complètement exécutés et parfaitement finis

En conséquence, l'entrepreneur devra comme faisant partie intégrante de son forfait, tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages de son corps d'état

Sont dus notamment :

- l'implantation des cloisons à partir des traits d'axe du gros œuvre
- les tendeurs éventuellement nécessaires
- les découpes pour passage des canalisations et rebouchages après coup
- les scellements et raccords au plâtre
- les calfeutrements au pourtour des huisseries, bâtis, cadres, etc
- les baguettes protège angles
- l'enlèvement des gravois et déchets au fur et à mesure de leur production
- le nettoyage des locaux, y compris le grattage et le nettoyage soigné des planchers après exécution des enduits
- la réfection des ouvrages défectueux ou endommagés
- l'isolation thermique et phonique des logements

La planéité de tous les doublages et cloisons décrits aux articles suivants sera conformément au DTU n°25.31

La planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m appliquée sur le parement et promené en tous sens ne devra pas faire apparaître entre les points les plus saillants et les points les plus en retrait un écart supérieur à 5 mm

La planéité locale rapportée à un réglet de 2 m appliquée sur le parement et promené en tous sens ne devra pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 0,5 mm

La planéité d'ensemble doit être telle qu'une règle de 2 m de longueur déplacée en tous sens contre la face apparente des plafonds, ne fasse pas apparaître une flèche ou une contre flèche supérieure à 3 mm

La planéité des plafonds à peindre décrits articles suivants sera conformément au DTU N°25.222

3.0.3 : STOCKAGE DES MATERIAUX

L'entrepreneur doit aménager un emplacement pour entreposer d'une façon rationnelle et à l'abri tous les matériaux fragiles dont la qualité risquerait d'être affectée par l'eau, le gel et les chocs, afin que leur qualité soit intacte au moment de leur mise en oeuvre

Il restera responsable de ses ouvrages pendant la période de stockage sur le chantier

Le non respect de cette instruction conduirait au refus des éléments endommagés jusqu'à remplacement

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour ne pas détériorer les parements des autres ouvrages dont il supporterait les conséquences.

3.0.4 : CONDITIONS DE RECEPTION

A la livraison, le contrôle portera sur l'origine, le classement, l'épaisseur et les normes des matériaux, afin de s'assurer qu'ils sont conformes au CCTP et aux échantillons agréés

A la mise en oeuvre des matériaux, les contrôles permettront de s'assurer que les règles d'exécution des DTU ont été observées

Dans le cas de malfaçons, l'entrepreneur devra refaire les ouvrages défectueux et corriger celles-ci si le Maître d'oeuvre ne juge pas le remplacement indispensable

3.0.5 : ISOLATION ACOUSTIQUE

Seront dus tous les éléments d'isolation acoustique décrits dans le présent CCTP, et notamment l'isolation phonique des gaines lorsque celles-ci sont mitoyennes à un local habitable

En tout état de cause, l'isolation acoustique des chambres devra répondre aux spécifications de l'article R 111.4 et L 111.11 du Code de la construction et de l'habitat ; les descriptions définies ci-après n'étant pas limitatives

Le titulaire du présent lot devra mettre en oeuvre toutes prestations afin d'obtenir au minimum celles exigées pour obtenir la cotation d2 qualitel

3.0.6 : DIVERS

Les menuiseries extérieures devront rester fermées et calées pendant les travaux de cloisonnements

Toute menuiserie détériorée à la suite de la non observation de cette clause sera remplacée aux frais de l'adjudicataire du présent lot

Les menuiseries seront posées par le menuisier, lequel est responsable des niveaux et aplombs de ses ouvrages, toutefois, l'entrepreneur du présent lot devra signaler tous défauts d'aplomb ou de niveau qu'il pourrait constater lors de la réalisation de ses cloisons et éventuellement apporter les remèdes nécessaires

3.0.7 : TRACAGE DES CLOISONS

L'implantation et le traçage au sol des cloisons seront exécutés par le menuisier

3.0.8 : JOINTS – ANGLES SAILLANTS

Les joints des cloisons et des plafonds en plaques de plâtre décrits au présent lot et situés :

- entre les différentes plaques
- entre les plaques et la maçonnerie
- entre les plaques verticales et les plaques de plafond

seront traités selon l'article 1.4 du D.T.U. n°25.41, au moyen de bandes pour joints, d'enduits de collage et de finition après préparation nécessaire

Les angles saillants seront protégés par une bande armée collée.

3.0.9 : TRAITEMENT DES BOIS

Les bois entrant dans la composition des ouvrages seront traités préventivement à l'aide d'un produit fongicide et insecticide homologué au label CTB-F

Préalablement, il conviendra de s'assurer que le traitement ne risque pas d'occasionner d'altération ultérieure des plaques de parement

3.0.10 : ELEMENTS METALLIQUES

Les éléments métalliques et notamment les ossatures pouvant être utilisées dans les cloisons et plafonds, seront en tôle d'acier galvanisé à chaud conformément à l'article 1.232 du D.T.U. n° 25.41

3.0.11 : MISE EN ŒUVRE DES DOUBLAGES ET CLOISONS

Devra être conforme aux prescriptions des AVIS TECHNIQUES correspondants

Les cloisons devront être prolongées sous plafonds et sur les murs de façades

3.0.12 : POSE DES ISOLANTS

Un soin tout particulier sera observé à la pose des doublages de murs extérieurs afin qu'aucun vide ne subsiste en pied ou en tête des cloisons au niveau des planchers, dans le cas contraire, on procédera à un bourrage des vides au moyen d'un isolant de qualité au moins égale à celui des doublages

En ce qui concerne les isolants du type laine de verre, les panneaux seront posés bien jointivement ou à recouvrement et l'on prendra bien soin de recouvrir entièrement la partie à isoler, dans le cas d'isolant à plusieurs couches, les joints seront décalés d'une couche à l'autre

Toutes précautions seront prises pour éviter les ponts thermiques et phoniques

3.1 - NOMENCLATURE DES OUVRAGES

NOTA : toutes les cloisons des locaux modifiés sont à reprendre après transformation dans le même matériau que l'existant

3.1.1 : DEMOLITIONS CLOISONS DE DOUBLAGES

sur l'ensemble des baies extérieures, dépose de l'ensemble des doublages sur la périphérie des baies sur une largeur de 30 cm afin de permettre la pose des nouveaux blocs menuiseries extérieures (voir lot menuiseries)

Evacuation à la décharge publique

Le découpage permettra la pose des nouvelles baies d'éclairage et de passage (type A. B. C) avec volets roulants pour les baies A – B)

Localisation : toutes les baies d'éclairage et de passage au RdC

3.1.2 : CLOISONS DE DOUBLAGE DOUBLISSIMO

Après découpage des cloisons et dépose des menuiseries PVC, reprises par panneaux de 133 mm d'épaisseur du type Doublissimo TH30 ou de qualité équivalente comportant un PSE élastifié de 120 mm d'épaisseur et une plaque de parement à peindre en plâtre cartonné de 13 mm d'épaisseur bords amincis

$R = 4,1 \text{ m}^2.K/W$

Au droit des appuis béton des croisées, il sera conservé une épaisseur minimum de 40 mm d'isolant pour éviter la formation de pont thermique

Dans les pièces humides (salle de bains, WC) la partie basse des complexes sera protégée contre l'humidité par un profilé U en matière plastique de 0,02 m de hauteur minimum, pose sur le sol avec interposition d'un mastic

Dans ces pièces, le parement sera de type marine résistant à l'humidité

Joints réalisés suivant article précédent

La mise en œuvre sera faite selon les prescriptions de l'avis technique et du fabricant

Pose au moyen d'un mortier adhésif spécial

Les rives de cloisons de doublages apparentes seront protégées par une bande de renfort d'angle

Localisation : pour doublages de toutes les périphéries de baies de passage et d'éclairage

3.1.3 : CLOISONS PLACOSTIL DE 72/48

Cloisons séparative du type Placostil de PLACOPLATRE constituée de la façon suivante :

- ossature métallique Placostil constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10^e de 48 de largeur
- les montants seront doubles implantés à 0,60 m d'entre axes 0,40 derrière surfaces carrelées
- chaque parement sera constitué d'une plaque M1 ou M0 standard de 13 mm d'épaisseur, plaque extérieure P.M.S - parement hydrofuge H1 dans les zones humides
- fibre minimale en panneaux semi rigides de laine de verre d'épaisseur 45 mm disposée entre montants
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits PLACOPLATRE
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de PLACOPLATRE
- traitement en pied de doublage conformément à l'avenant du DTU 25.42
- suivant plan, double paroi pour recevoir les portes coulissantes

Localisation : cloisons cotées 7 sur plans y compris gaines techniques (toutes cloisons de distribution y compris placards et gaines) y compris gaines supports des WC

NOTA : les cloisons donnant sur les locaux humides seront traitées suivant Normes, DTU et prescriptions du fabricant

3.1.4 : CLOISON PLACOSTIL DE 100

Prescriptions dito 72/48 - ossature adaptée - Parement 15 mm

Localisation : cloison recevant la porte coulissante (voir lot menuiseries intérieures)
(cloison de séparation recevant une porte SCRIGNO)

3.1.5 : PLAFONDS

3.1.51. Plafonds horizontaux : reprises

Après démolition partielle des doublages et des cloisons existantes, reprises des plafonds placo plâtre existant par :

- Fourniture et pose d'un faux plafond en plaques de BA13 fixées sur une ossature métallique type Placostil, laquelle sera fixée à la charpente
- Composition du plafond ci-dessous
 - pare vapeur, cf article ci-dessous
 - suspente articulée Stil SA, fixation en sous face du faux plancher bois par 8 points de fixation ou fixation par 2 tire-fonds (attention pas de fixation latérale)
 - tige fileté
 - cavalier Stil F530
 - fourrure Stil F530
 - plaques de plâtre fixées dans les fourrures

Toutes sujétions de mise en œuvre, de bandes et enduits conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation : tous planchers hauts RDC

3.1.6. ISOLATION

3.1.61. Isolation des combles

Après dépose de l'isolation existante par le présent lot

- Fourniture et pose d'un matelas de laine minérale, référence IBR revêtu kraft de chez ISOVER de 260 mm avec un $R = 8,15 \text{ m}^2\text{K/W}$
- Pose en 2 couches avec :
 - pose de la 1^{ère} couche 100 mm entre solive du faux plancher - isolant GR 32NU - $R = 3,15 \text{ m}^2\text{K/W}$
 - pose de la 2^e couche 160 mm sur le faux plancher - isolant GR 32NO - $R = 5 \text{ m}^2\text{K/W}$
- Réaction au feu = A2-s1, d0

Localisation : plancher haut du RdC

3.1.7 : GAINES TECHNIQUES VERTICALES

D'une manière générale, les cloisons de gaines techniques devront être soigneusement exécutées vis-à-vis du résultat acoustique. En outre, le présent lot n'engagera la réalisation de la cloison qu'après s'être assuré au préalable que le calfeutrement horizontal dans l'épaisseur totale du plancher dû par le lot gros œuvre est convenablement réalisé

3.1.71. Gaines techniques verticales

Habillage des différentes chutes EU/EV/EP, gaines VMC par coffres verticaux réalisés en cloisons placostil, comprenant :

- ossature métallique comprenant rails et montants en 48mm de largeur, matelas de laine de verre P.A.R. de 45 mm d'épaisseur et habillage par 2 plaques de BA13
- plaque de plâtre à parement hydrofugée dans les locaux EB + privatifs (salle de bains et salle de douches)
- traitement des joints, bandes et enduits cf. recommandations du fabricant
- incorporation dans ces gaines des trappes de visite fournies par le lot menuiserie
- performance : RA = 35dB

Localisation : gaines techniques, suivant implantation sur les plans

3.1.72. Incorporation

Incorporation de toutes les trappes de visites dans les gaines techniques

3.1.8. SOFFITES**3.1.81. Soffites en plafond de pièces sèches**

Les soffites seront composés de 2 plaques de plâtre de 15 mm d'épaisseur, fixées mécaniquement sur une ossature acier de section adaptée

Incorporation d'une isolation par laine de verre d'ép. 80 mm

Bandes et enduits

Performance : Ln AT \leq 35 dB (A)

Localisation : habillage de dévoiement des gaines EU/EV suivant implantation sur plan dans pièces sèches du logement

3.1.82. Soffites en plafond de pièces humides

Les soffites seront composés de 2 plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, fixées mécaniquement sur une ossature acier de section adaptée

Incorporation d'une isolation par laine de verre d'ép. 85 mm

Bandes et enduits

Performance : Ln AT \leq 35 dB (A)

Localisation : dito ci-dessus dans pièces humides

3.1.83. Soffites dévoiements gaine VMC

Soffites ou plafond placostil avec finition 2 plaques de BA 13

Incorporation d'une isolation acoustique de type laine de roche en vrac

Localisation : habillage de dévoiement des gaines VMC

3.1.9. CLOISONS CARREAUX DE PLATRE DES GTL PLEINS**Constituants :**

- carreaux de plâtre conformes à la norme 72 301
- matériaux de joint et de raccord, profil d'angle galvanisé
- semelle résiliente pour tête de cloison, couvre joint de liaison
- U plastique de protection d'humidité et mastic d'étanchéité correspondant

Constitution :

- implantation de la cloison
- pose des carreaux à l'avancement (assise par assise) en partant des murs ou des huisseries avec interposition de matériaux résilients aux raccords de gros œuvre
- finition suivant DTU 59.1 pour travaux soignés

- **Liaison :**
 - avec le sol :
 - o colle d'assemblage
 - o le 1^{er} rang sera réalisé à partir de carreaux hydrofuges
 - avec le plafond :
 - o collage au plafond d'une bande résiliente de 7 à 10 mm
 - o bourrage entre la cloison et cette bande et couvre joint correspondant
 - jonction par harpage ou pénétration d'assise
 - **sujétion :**
 - profil galvanisé de protection des angles saillants
 - les dispositions du Mémento annexé au DTU 25.31 seront strictement respectées (saignées, encastrement et scellement...) en particulier le passage des gaines, la mise en place des boîtiers (fourniture au lot électricité) seront assurés par le présent lot en coordination avec l'électricien
- Localisation :** épaisseur 10 cm : en fond des gaines techniques dans salle de bains

3.1.10. SUJETIONS DIVERSES

3.1.101. Calfeutrement

Prévoir toutes sujétions de calfeutrement en périmétrie des cloisons au droit des liaisons avec les ouvrages en béton armé (planchers et voiles)

3.1.102. Raidisseurs

Support sanitaire Placostil constitué d'un bâti en fonte d'aluminium articulé sur des montants profilés en H renforcés pré percés (MSR 48) en acier galvanisé l'intégrant à l'ossature Placostil R ou M48

Un système de réglage incorporé au support permet une mise à niveau rigoureuse, les appareils sont fixés sur les traverses hautes du support

A prévoir pour tous les appareils suspendus au droit des cloisons Placostil et doublages

Plaques de renfort intérieur à prévoir dans les cloisons Placostil au droit des fixations des barres de relèvement

Localisation : wc rez de chaussée

3.1.103. Intégrations

Intégration des huisseries, bâtis et trappes de visite fournies par le menuisier